



CFPPA DE RETHEL
EPLFPA

CERTIPHYTO



Certificat Individuel – **Exploitant Agricole**
*« Décideur en entreprise non
soumise à agrément »*

C.F.P.P.A.
Route de Novion
08300 Rethel
Tél : 03.24.39.60.10



Vous souhaitez vous inscrire :

Dates : A définir

Durée : 2 jours pour chaque session

Lieu de formation : C.F.P.P.A. de Rethel et de Saint-Laurent

Prise en charge : Pour les exploitants agricoles : Cette formation peut être prise en charge par le VIVEA

Contact : **Françoise Lefebvre**

C.F.P.P.A

Tel : 03.24.39.60.10

ou par mail : francoise.lefebvre@cense08.fr

Intervenants

- ▶ Martin Brichot, Chambre d'Agriculture des Ardennes
- ▶ Séverine David, CFPPA de St Laurent
- ▶ Françoise Lefebvre, CFPPA de Rethel
- ▶ Pierre Dupont, CFPPA de Rethel

Pour quoi cette formation ? Pour Qui ?

- Dans le cadre du plan Ecophyto, le gouvernement met en place un dispositif de certification.
- Ce certificat individuel autorise l'usage professionnel des produits phytopharmaceutiques pour les décideurs en exploitation agricole ainsi que les salariés agricoles.

Contenu de la formation

- La réglementation concernant l'emploi des produits phytopharmaceutiques
- Les risques pour la santé et les mesures de protection des personnes.
- Les risques pour l'environnement et les mesures de prévention
- Les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Modalité d'obtention du CI, voie D

- Avoir suivi la formation de 14 heures
- Demander le Certificat Individuel auprès de la DRAAF



CFPPA DE RETHEL
EPLEFPA

C.F.P.P.A.

Route de Novion
08300 Rethel

Tél : 03.24.39.60.10
Fax : 03.24.39.60.15
Mail : cfppa-rethel@cense08.fr
Site Web : <http://cfppa.cense08.fr>

